



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : personnel

Question écrite n° 29342

## Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui faire connaître, pour chaque département, le nombre d'autorisations d'exercer des missions de conception et de maîtrise d'oeuvre pour le compte de collectivités locales ou au profit de personnes privées qui ont été délivrées, en vertu du décret du 27 février 1984, en faveur des architectes des bâtiments de France au cours des dix dernières années.

## Texte de la réponse

Il est précisé que les autorisations de cumul délivrées aux architectes des bâtiments de France, au titre du décret du 27 avril 1981, leur ont été données au cours de ces dix dernières années par le ministère de l'équipement, des transports et du logement et, depuis leur transfert au ministère de la culture et de la communication en 1996, par ce dernier. Compte tenu de cette situation il n'est possible à la ministre de la culture et de la communication de porter à la connaissance de l'honorable parlementaire que le nombre annuel d'autorisations délivrées depuis 1996 soit 1996 : 190 ; 1997 : 147, 1998 : 138.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Aubron](#)

**Circonscription :** Moselle (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29342

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 1999, page 2577

**Réponse publiée le :** 4 octobre 1999, page 5737